



## **RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**PRENEZ AVIS QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Tremblant pour les années 2020, 2021 et 2022 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été déposé le 22 octobre 2019 à l'hôtel de ville, au bureau de la greffière.

Toute personne peut en prendre connaissance au Service du greffe, situé au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement. De plus, le rôle triennal d'évaluation foncière sera disponible sur le site internet de la Ville à [villemont-tremblant.qc.ca](http://villemont-tremblant.qc.ca) à partir du 6 novembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription sur ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision selon la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Ce formulaire est disponible à la réception de l'hôtel de ville de la Ville de Mont-Tremblant située au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, J8E 1V1;
2. être remise en main propre ou transmise par poste recommandée **avant le 1<sup>er</sup> mai 2020** dûment remplie et signée, au même endroit;
3. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC), en fonction du nombre d'unités d'évaluation ou d'établissements d'entreprise.

## **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - REPORT DE DÉCISION**

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE** la décision du comité de démolition relativement à la demande d'autorisation de démolition visant l'immeuble situé au **106, chemin du Lac-Mercier** qui devait être rendue le 11 novembre 2019 est reportée à une date ultérieure.

La date à laquelle la décision sera rendue paraîtra dans un nouvel avis public.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 6 novembre 2019.

Louise Boivin, avocate, OMA  
Greffière par intérim